

Yearling

Le contrat d'assurance-vie de la Gestion Privée AGF

Créé à l'été 2004 et géré par la Compagnie Arcalis, filiale à 100 % d'AGF, Yearling est un contrat d'assurance vie qui offre un large choix de supports et d'options de gestion.

Une offre large de supports d'investissement

- **Le support euros**

Le capital constitué sur le support en euros d'Arcalis progresse chaque jour, au taux prévisionnel garanti par la Compagnie Arcalis.

- **Les Unités de Compte**

Sélectionnées en partenariat avec l'équipe de la multi-gestion d'AGF Asset Management, les 70 unités de Compte accessibles sur le contrat Yearling couvrent toutes les classes d'actifs et les principales zones géographiques.

Cette gamme complète permet d'investir sur les meilleurs OPCVM du Groupe AGF et offre un accès à des Sociétés de gestion au savoir-faire reconnu :

AGF Asset Management

Banque Pictet

Baring Asset Management

Caisse Centrale de Réescompte

Carmignac Gestion

COMGEST S.A.

Crédit Agricole Asset Management

Crédit Suisse Asset Management

Edmond de Rothschild Asset

Management

Fidelity Investments

Financière de l'échiquier

Franklin Templeton Investments

HSBC Asset Management (Europe) SA

Ixis Asset Management Group

JPMorgan Fleming Asset Management

Merrill Lynch Investment Managers

Pimco

Rothschild & Cie Gestion

Schroders

Société Générale

Tocqueville Finance S.A.

Les points forts

- Son offre d'Unités de Compte en architecture ouverte donne accès à de nombreuses expertises et savoir-faire.

- Les multiples programmes d'arbitrages automatiques permettent de sécuriser les plus-values, de dynamiser l'épargne, de conserver la répartition d'origine par un rééquilibrage mensuel ou d'investir progressivement sur des Unités de Compte.

- La possibilité de souscrire en démembrement, de réaliser des souscriptions conjointes (« deux têtes ») ou encore de rédiger des clauses bénéficiaires s'adaptant à chaque situation.

- La possibilité de mettre en place des rachats partiels programmés.

- L'accès à une option bonus de fidélité.

- Un arbitrage gratuit par an.

Yearling

L'essentiel

- Yearling est un contrat d'assurance sur la vie, à capital variable et/ou en euros souscrit par l'association ASPER auprès de la Compagnie Arcalis, filiale d'AGF.
- Contrat multi supports et multi gestionnaires régi par le code des assurances et soumis au droit fiscal français.
- Minima de versements :
 - À l'adhésion :*
200.000 euros
 - Versements libres :*
1.500 euros
 - Versements réguliers :*
1.200 euros par an,
600 euros par semestre, etc...
 - Versements par support :*
300 euros.
- Frais :
 - sur versement :*
4,5%
 - de gestion*
1% annuel
 - d'arbitrage :*
0,85 %
 - 1^{er} arbitrage de l'année gratuit.

Des options multiples

- **La gestion libre**

Vous avez accès à l'ensemble des supports éligibles et pouvez organiser une répartition correspondant à vos objectifs.

Les programmes d'arbitrages automatiques

La sécurisation des performances

Ce programme permet de sécuriser les plus values au fil de l'eau.

Un arbitrage mensuel gratuit d'une partie de la plus value constatée sur chacun des supports de départ que vous aurez retenu, est réalisé vers le support en euros.

La dynamisation des performances du support euros

Chaque année, la performance réalisée sur le fonds en euros est arbitrée vers une ou plusieurs Unités de Compte que vous aurez retenu.

Ce programme permet un levier de performances sans présenter de risque sur le capital placé à l'origine.

L'investissement progressif

Pendant la durée du programme (6 ou 12 mois), la Compagnie Arcalis arbitre gratuitement et mensuellement une fraction du montant investi sur le support de départ vers le ou les supports que vous aurez sélectionné. Cette option vous permet une entrée lissée dans le temps vers des Unités de Compte.

Le rééquilibrage mensuel

Grâce à des arbitrages mensuels, ce programme vous permet de conserver à tout moment une répartition des vos investissements répondant à vos objectifs.

Le montant par support doit être au minimum de 300 euros et doit respecter les minima propres à chacun des supports.

- **Le bonus de fidélité**

Chaque mois les plus-values des supports que vous aurez sélectionné sont arbitrées vers le support de fidélité choisi lors de la souscription.

- **La garantie en cas de décès**

Vous aurez la possibilité de retenir une garantie optionnelle à la souscription de votre contrat pour la gestion libre.

Deux niveaux de garantie sont proposés :

Garantie 100 % : 100 % du cumul des versements nets de frais d'adhésion

Garantie 120 % : 120 % du cumul des versements nets de frais d'adhésion

Dans le bonus de fidélité la garantie 100 % est obligatoire. Vous avez également la possibilité de souscrire à une garantie indexée optionnelle.

Le contrat Yearling est également décliné en contrat de Capitalisation.